


Informations de base	
2018/2069(IMM) IMM - Immunité des députés	Procédure terminée
Demande de levée de l'immunité de Georgios Kyrtos	
Subject 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	JURI	Affaires juridiques	
	Rapporteur(e)		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
24/09/2018	Vote en commission		
26/09/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0291/2018	Résumé
02/10/2018	Décision du Parlement	T8-0358/2018	Résumé
02/10/2018	Résultat du vote au parlement		
02/10/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2069(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 9-p14
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/8/13069

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, lecture unique	A8-0291/2018	26/09/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0358/2018	02/10/2018	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Demande de levée de l'immunité de Georgios Kyrtzos

2018/2069(IMM) - 02/10/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a **décidé de lever l'immunité** de Georgios KYRTSOS (PPE, EL).

La demande de levée de l'immunité de Georgios Kyrtzos avait été transmise en date du 28 mars 2018 par le procureur général adjoint près la Cour suprême de la République hellénique, afin de pouvoir engager des poursuites pénales à son encontre pour défaut de paiement des sommes dues à l'État. Georgios Kyrtzos, en sa qualité de représentant légal de *Free Sunday Publishing House Ltd*, est accusé de ne pas avoir payé 627.752,65 EUR dus à l'État.

Le Parlement a estimé i) que l'infraction alléguée n'avait manifestement pas de lien direct avec les fonctions de Georgios Kyrtzos en tant que député au Parlement européen, mais qu'elle était liée en revanche à son poste précédent de gérant de son entreprise de presse; ii) que l'acte de poursuite ne concernait pas une opinion ou un vote émis par lui dans l'exercice de ses fonctions de député au Parlement européen; iii) qu'il n'y avait pas lieu de croire que l'intention sous-jacente de la procédure pénale était de nuire à l'activité politique du député (*fumus persecutionis*).

Demande de levée de l'immunité de Georgios Kyrtzos

2018/2069(IMM) - 26/09/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires juridiques a adopté le rapport de Laura FERRARA (EFDD, IT) sur la demande de levée de l'immunité de Georgios KYRTSOS (PPE, EL).

Pour rappel, le parquet de la Cour suprême de la République hellénique a demandé la levée de l'immunité de Georgios Kyrtzos, député au Parlement européen, en rapport avec des poursuites pénales pour retard de paiement de sommes (supérieures à 200.000 EUR) dues à l'État en vertu de dispositions de certaines lois grecques.

En sa qualité de représentant légal de *Free Sunday Publishing House Ltd*, est accusé de ne pas avoir payé 627.752,65 EUR dus à l'État.

La commission des affaires juridique a considéré que l'infraction présumée n'avait manifestement pas de lien direct avec les fonctions de Georgios Kyrtzos en tant que député au Parlement européen, mais qu'elle était liée en revanche à son poste précédent de gérant de son entreprise de presse. Elle a estimé qu'il n'y avait pas lieu de croire que l'intention sous-jacente de la procédure pénale était de nuire à l'activité politique du député (*fumus persecutionis*);

En conséquence, la commission des affaires juridiques a recommandé que le Parlement européen **décide de lever l'immunité** de Georgios Kyrtzos.